



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BESANCON AMENDES
SAID BESANCON VILLE
BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
25043 BESANCON CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 06 492 731 276

Référence de l'avis : 22 25 A024449 36

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

7 RUE DE LA MOUILLERE

25000 BESANCON

Numéro FIP : 250 49 93 9186737789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 25013

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP BESANCON AMENDES
SAID BESANCON VILLE
BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

25043 BESANCON CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 9 956

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : BUSI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....				
Déduction minimale.....				
Salaires, pensions, rentes nets.....				
BIC pro., régime micro, déclarés.....				
Abattement ⁶				
BIC pro., régime micro, nets.....	6523			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....	- 4631			
BNC pro., régime spécial, déclarés.....	1892			
Abattement ⁶				
BNC pro., régime spécial, nets.....	12072			
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal.....	- 4104			
	7968			
Revenu brut global.....				9956
Revenu imposable.....				9956
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....				
Montant de la réduction d'impôt.....				
Total des réductions d'impôt²⁰.....			0	- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵				9956
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1		Enfant(1)	
	16062		16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052		+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253		= 16253	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401